

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Haute Vallée d'Aure**

SÉANCE DU 13 Décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16  
 En exercice : 16  
 Présents : 10  
 Absents : 6  
 Procuration : 0  
 Qui ont pris part à la  
 délibération : 10

L'an 2023, le 13 décembre, à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

**Présents :** Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Michel MILLET, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, René DARAN, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Lucien FERRAS et Nathalie ALBERT

**Absents excusés :** Mr Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Dominique FOURCADE LAVIGNE

**Absents :** Mrs Didier BRUN, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN

**A été désigné secrétaire de séance :** Mme Nathalie ALBERT

Date de la convocation :

24 novembre 2023

Date d'affichage :

24 novembre 2023

Objet de la délibération :

Avenant N° 1 marché Lotissement  
Biègle Vignec

Le Président rappelle le marché passé dans le cadre du groupement de commandes Commune de Vignec/SIAHVA avec l'entreprise MUR relatif à aux travaux d'aménagement du lotissement Biègle à Vignec, pour un montant initial pour la commune de Vignec de 218 316.18 € HT et pour un montant initial pour le SIAHVA de 27 510.40 € HT.

Il soumet au comité syndical l'avenant N°1 pour la partie assainissement. Cet avenant porte sur des plus-values, des moins-values et une actualisation des prix dont le détail est annexé à la présente délibération.

Le montant de la modification est récapitulé dans le tableau, ci-dessous :

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Montant Marché initial              | 27 510.40 € HT        |
| Plus values                         | 2 470.49 € HT         |
| Moins-values                        | 3 270.43 € HT         |
| Montant de l'actualisation des prix | 1 453.05 € HT         |
| Montant de l'avenant                | 653.11 € HT           |
| <b>Montant du marché + Avenant</b>  | <b>28 163.51 € HT</b> |

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la modification proposée,
  - Accepte cet avenant n°1 qui entraîne une plus-value de : 653.11 € HT,
  - Autorisent le Président à signer l'avenant,
- Les sommes sont prévues à l'article 2315 du budget primitif 2023.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Le Président

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet

65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture  
 065-2600000000  
 Date de télétransmission : 13/12/2023  
 Date de réception en préfecture : 13/12/2023

Secrétaire de séance

Nathalie ALBERT